

Décision N°2019/P/43 du 3 mai 2019

La présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée,

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 212-19 à L. 212-26, L. 213-5 et L. 421-1 et les articles R. 212-17 à R. 212-43 du code du cinéma et de l'image animée ;

Vu l'accord sur les engagements de programmation et les engagements de diffusion signés par les organisations professionnelles le 13 mai 2016 ;

Vu la recommandation de bonne pratique n°14 du 13 décembre 2018 du Comité de concertation professionnelle relative à des précisions sur la notion de multidiffusion d'œuvres cinématographiques au sein des établissements de spectacles cinématographiques dans le cadre de la projection numérique ;

Vu la demande initiale d'homologation d'engagements de programmation formulée par l'entente de programmation CINEODE dans son courrier du 18 janvier 2019 adressé à la Présidente du Centre National du Cinéma et de l'image animée et remplacée par une nouvelle proposition le 25 mars 2019 ;

Vu les observations formulées par le Médiateur du cinéma dans son avis reçu le 31 janvier 2019 à l'égard des propositions d'engagements de programmation de l'entente de programmation CINEODE pour la période allant de 2019 à 2021 ;

Considérant que l'entente de programmation CINEODE répond aux conditions prévues aux articles R. 212-17 à R. 212-21 du code du cinéma et de l'image animée en ce qui concerne sa structure, sa composition, son organisation et son fonctionnement ;

Considérant que l'entente de programmation CINEODE, est tenue, au titre du 1° de l'article R. 212-30 du code susvisé, de souscrire des engagements de programmation ;

Considérant que l'entente de programmation CINEODE programme 51 établissements (70 écrans), dont 38 mono-écran, 11 établissements de 2 et 3 écrans et 2 établissements de 4 écrans ;

Considérant que l'entente de programmation CINEODE n'est pas concernée par la limitation de la diffusion simultanée d'une ou plusieurs œuvres cinématographiques au sein d'un même établissement comprenant plus de 6 écrans car elle ne programme que des établissements de capacité inférieure ;

Considérant que CINEODE s'engage à consacrer au minimum 30 à 60% des séances de ses établissements à la diffusion des films européens et de cinématographies peu diffusées, comme cela est détaillé au sein de l'annexe 1-1 « Engagement portant sur la diffusion des films européens et des cinématographies peu diffusées » ;

Considérant que CINEODE s'engage à programmer entre 1 et 5 films européens et de cinématographies peu diffusées distribués dans moins de 80 points de diffusion en sortie nationale dans les établissements de 3 écrans et plus ; ainsi qu'à garantir dans ces établissements un plancher allant de 12 à 20 séances sur deux semaines pour les films européens et de cinématographies peu diffusées sortant sur plus de 25 points de diffusion en sortie nationale, comme cela est indiqué dans l'annexe 1-2 « Engagement portant sur la diffusion des films européens et des cinématographies peu diffusées » ;

Considérant que l'importance du contrat de programmation entre le distributeur et l'exploitant a été réaffirmée dans le cadre de l'accord sur les engagements de programmation et les engagements de diffusion signés par les organisations professionnelles le 13 mai 2016 ; que l'entente de programmation CINEODE s'engage donc à souscrire un contrat vis-à-vis des distributeurs au plus tard deux semaines en amont de la sortie nationale pour les films européens et de cinématographies peu diffusées sortie sur plus de 25 copies en France lors de leur sortie nationale et à programmer ces films un minimum de 2 semaines consécutives (sauf en cas de circulation) ;

Considérant qu'au regard du pluralisme dans le secteur de la distribution, les engagements détaillés au sein de l'annexe 1-3 « Engagements portant sur le pluralisme dans la distribution », correspondent aux exigences des dispositions du code du cinéma et de l'image animée et au cadre de l'accord inter-professionnel du 13 mai 2016 ;

Considérant que l'entente CINEODE s'engage à encourager fortement les salles de l'entente à faire la promotion gratuite des différentes œuvres programmées ;

Décide :

Article 1er

Les engagements de programmation souscrits par l'entente de programmation CINEODE et joints en annexe 1 sont homologués. Ils prennent effet immédiatement jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

L'agrément est délivré à l'entente de programmation CINEODE pour les établissements mentionnés en annexe 2 et pour les années 2019, 2020 et 2021.

Fait à Paris, le 3 mai 2019

Annexe 1

Engagements de programmation pour les établissements programmés par l'entente de programmation CINEODE

1 – Engagement portant sur la diffusion des films européens et des cinématographies peu diffusées

CINEODE s'engage à réserver, dans chacun des établissements des communes listées ci-dessous et programmés par l'entente, un pourcentage de séances de films européens et de cinématographies peu diffusées.

Etablissement	Ecrans	Commune	% séances annuelles consacrées aux films européens et de cinématographies peu diffusées
Le Paradisio	4	Noyon (60)	45 %
Les Cinémas	4	Millau (12)	50 %
Le Renaissance	3	Fontenay le Comte (85)	45 %
Lumière	3	Chauny (02)	45 %
Le Cotentin	2	Carentan (50)	40 %
Le Don Camillo	2	Montmirail (51)	40 %
Le Palace	2	Pont Ste Maxence (60)	45 %
Le Moderne	2	St Amand-Morond (18)	45 %
Ciné Galaure	2	St Vallier (26)	45 %
Le Paris	2	Souillac (46)	45 %
Le Casino	2	Tergnier (02)	40 %
Les Clubs	2	Villers Cotterêts (02)	45 %
Le Picardy	2	Péronne (80)	40 %
Louis Juvet	1	Bohain en Vermandois (02)	50 %
Le Clermontois	1	Clermont de l'Oise (60)	50 %
Le Tivoli	1	Doullens (80)	50 %
Le Vox	1	Fort Mahon (80)	45 %
Le Vox	1	Guise (02)	50 %
Le Méliès	1	Ham (80)	50 %
Le Paradiso	1	Hautmont (59)	40 %
Gérard Philippe	1	Mers les Bains (80)	50 %
Hollywood avenue	1	Montdidier (80)	45 %
Jean Racine	1	La Ferté Milon (02)	50 %
Le Casino	1	Le Tréport (76)	35 %
L'Ermitage	1	Saint Gobain (02)	55 %
Ciné Rex	1	Sorle le Château (59)	50 %
Le Familial	1	Villars les Dombes	50 %

Le Vox	1	St Ouen (80)	55 %
Le Tivoli	1	Vervins (02)	55 %
Cinéma pour tous	1	Entraygues sur Truyère (12)	55 %
Bertrand Tavernier	1	Mur de Barrez	55 %
Ciné Lumière	1	Chantonnay (85)	45 %
Le Sunset	1	Fourmies (59)	40 %
L'Arc en ciel	1	Ganges (34)	45 %
Albert Giraldi	1	Géménos (13)	50 %
Agnès Varda	1	Joigny (89)	55 %
Equinoxe	1	La Tour du Pin (38)	55 %
Le Palace	1	Le Vigan (30)	55 %
Ciné Comté	1	Poligny (39)	50 %
L'Avre	1	Roye (80)	40 %
Casino	1	St Cyr sur Mer (83)	45 %
La Croisée des Arts	1	St Maximim la Ste Baume (83)	40 %
Le Surf	1	St Palais sur Mer (17)	60 %
Le 7ème Art	1	St Paul 3 châteaux (26)	40%
Arletty	1	St Quai Portrieux (22)	55 %
Le Roc	1	Thollon ls Mémises (74)	40 %
Les Variétés	1	Vaux le Penil (77)	60 %
Le Riounet	1	Auron (06)	30 %
Club 2000	1	Isola 2000 (06)	30 %
La Tanière	1	Joue du loup (05)	40 %
Le Rex	1	Superdevoluy (05)	40 %

L'entente s'engage, dans les établissements de 3 écrans et plus, à programmer des films en sortie nationale issus de cette catégorie et sortis sur moins de 80 points de diffusion en France, et à garantir un plancher de séances sur 2 semaines pour les films européens et de cinématographies peu diffusées sortant sur plus de 25 points de diffusion en sortie nationale.

Etablissement	Ecrans	Commune	Nombre minimum de films sortis en sortie nationale sur moins de 80 copies	Plancher de séances concernant les films européens et de cinématographies peu diffusées sortis sur plus de 25 copies/France
Le Paradisio	4	Noyon (60)	1	16
Les Cinémas	4	Millau (12)	4	20
Le Renaissance	3	Fontenay le Comte (85)	1	12
Lumière	3	Chauny (02)	1	12

Enfin, CINEODE s'engage à souscrire, pour chacun de ces films en sortie nationale, un contrat vis-à-vis du distributeur établi au plus tard deux semaines en amont de la sortie nationale prévoyant

un plancher de séances garanties sur une exposition minimale de deux semaines (sauf en cas de circulation).

2 – Engagement portant sur le pluralisme dans la distribution

CINEODE s'engage à faire les meilleurs efforts afin de garantir le pluralisme de la diversité des acteurs de la distribution.

Etablissement	Ecrans	Commune	Nb films de distributeurs réalisant moins de 2 millions d'entrées	Nb films de distributeurs réalisant moins de 700 000 entrées
Le Paradisio	4	Noyon (60)	85	52
Les Cinémas	4	Millau (12)	120	80
Le Renaissance	3	Fontenay le Comte (85)	100	70
Lumière	3	Chauny (02)	85	52
Le Cotentin	2	Carentan (50)	10	6
Le Don Camillo	2	Montmirail (51)	10	6
Le Palace	2	Pont Ste Maxence (60)	10	6
Le Moderne	2	St Amand-Morond (18)	10	6
Ciné Galaure	2	St Vallier (26)	10	6
Le Paris	2	Souillac (46)	10	6
Le Casino	2	Tergnier (02)	8	5
Les Clubs	2	Villers Cotterêts (02)	10	6
Le Picardy	2	Péronne (80)	8	5
Louis Jovet	1	Bohain en Vermandois (02)	8	5
Le Clermontois	1	Clermont de l'Oise (60)	10	6
Le Tivoli	1	Doullens (80)	8	5
Le Vox	1	Fort Mahon (80)	8	5
Le Vox	1	Guise (02)	8	5
Le Méliès	1	Ham (80)	8	5
Le Paradiso	1	Hautmont (59)	8	5
Gérard Philippe	1	Mers les Bains (80)	8	5
Hollywood avenue	1	Montdidier (80)	8	5
Jean Racine	1	La Ferté Milon (02)	8	5
Le Casino	1	Le Tréport (76)	8	5
L'Ermitage	1	Saint Gobain (02)	8	5
Ciné Rex	1	Sorle le Château (59)	8	5
Le Familial	1	Villars les Dombes	8	5
Le Vox	1	St Ouen (80)	8	5
Le Tivoli	1	Vervins (02)	8	5

Cinéma pour tous	1	Entraygues sur Truyère (12)	8	5
Bertrand Tavernier	1	Mur de Barrez	8	5
Ciné Lumière	1	Chantonay (85)	8	5
Le Sunset	1	Fourmies (59)	8	5
L'Arc en ciel	1	Ganges (34)	8	5
Albert Giraldi	1	Géménos (13)	8	5
Agnès Varda	1	Joigny (89)	8	5
Equinoxe	1	La Tour du Pin (38)	8	5
Le Palace	1	Le Vigan(30)	8	5
Ciné Comté	1	Poligny (39)	8	5
L'Avre	1	Roye (80)	8	5
Casino	1	St Cyr sur Mer (83)	8	5
La Croisée des Arts	1	St Maximim la Ste Baume (83)	8	5
Le Surf	1	St Palais sur Mer (17)	8	5
Le 7ème Art	1	St Paul 3 châteaux (26)	8	5
Arletty	1	St Quai Portrieux (22)	10	6
Le Roc	1	Thollon ls Mémises (74)	8	5
Les Variétés	1	Vaux le Penil (77)	8	5
Le Riounet	1	Auron (06)	3	2
Club 2000	1	Isola 2000 (06)	3	2
La Tanière	1	Joue du loup (05)	3	2
Le Rex	1	Superdevoluy (05)	3	2

3 - Engagement portant sur la promotion gratuite des films

CINEODE s'engage également à encourager fortement les salles de l'entente à faire la promotion gratuite des différentes œuvres programmées.

Annexe 2

Etablissements programmés par l'entente de programmation CINEODE

Etablissement	Ecrans	Commune
Le Paradisio	4	Noyon (60)
Les Cinémas	4	Millau (12)
Le Renaissance	3	Fontenay le Comte (85)
Lumière	3	Chauny (02)
Le Cotentin	2	Carentan (50)
Le Don Camillo	2	Montmirail (51)
Le Palace	2	Pont Ste Maxence (60)
Le Moderne	2	St Amand-Morond (18)
Ciné Galaure	2	St Vallier (26)
Le Paris	2	Souillac (46)
Le Casino	2	Tergnier (02)
Les Clubs	2	Villers Cotterêts (02)
Le Picardy	2	Péronne (80)
Louis Jouvet	1	Bohain en Vermandois (02)
Le Clermontois	1	Clermont de l'Oise (60)
Le Tivoli	1	Doullens (80)
Le Vox	1	Fort Mahon (80)
Le Vox	1	Guise (02)
Le Méliès	1	Ham (80)
Le Paradisio	1	Hautmont (59)
Gérard Philippe	1	Mers les Bains (80)
Hollywood avenue	1	Montdidier (80)
Jean Racine	1	La Ferté Milon (02)
Le Casino	1	Le Tréport (76)
L'Ermitage	1	Saint Gobain (02)
Ciné Rex	1	Sorle le Château (59)
Le Familial	1	Villars les Dombes
Le Vox	1	St Ouen (80)
Le Tivoli	1	Vervins (02)
Cinéma pour tous	1	Entraygues sur Truyère (12)
Bertrand Tavernier	1	Mur de Barrez
Ciné Lumière	1	Chantonnay (85)
Le Sunset	1	Fourmies (59)
L'Arc en ciel	1	Ganges (34)

Albert Giraldi	1	Géménos (13)
Agnès Varda	1	Joigny (89)
Equinoxe	1	La Tour du Pin (38)
Le Palace	1	Le Vigan (30)
Ciné Comté	1	Poligny (39)
L'Avre	1	Roye (80)
Casino	1	St Cyr sur Mer (83)
La Croisée des Arts	1	St Maximim la Ste Baume (83)
Le Surf	1	St Palais sur Mer (17)
Le 7ème Art	1	St Paul 3 châteaux (26)
Arletty	1	St Quai Portrieux (22)
Le Roc	1	Thollon ls Mémises (74)
Les Variétés	1	Vaux le Penil (77)
Le Riounet	1	Auron (06)
Club 2000	1	Isola 2000 (06)
La Tanière	1	Joue du loup (05)
Le Rex	1	Superdevoluy (05)